

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL FEMININ

Saison 2026/2027

1. Organisation

Le Championnat Départemental Féminin est organisé par le **Comité de l'Isère de Tennis de Table**.

Il est ouvert aux joueuses licenciées compétition des clubs affiliés à la FFTT et rattachés au Comité de l'Isère. Les licenciées loisir sont acceptées mais leur licence sera transformée en licence compétition.

La participation est ouverte à partir de la catégorie Benjamines 1. Les joueuses de la catégorie Poussines ne sont pas autorisées à participer.

Le championnat est organisé en deux divisions :

- **Départemental 1 (D1)** : réservée aux joueuses classées **510 points maximum**. Les points pris en compte sont ceux du 1^{er} juillet 2026.
- **Pré-Régionale (PR)** : ouverte aux joueuses **sans limite de points**.

Le championnat est organisé sous forme de **3 plateaux regroupant plusieurs équipes dans un même gymnase** qui auront lieu aux dates suivantes : **4 octobre, 17 janvier et 1^{er} mai** :

- Les plateaux regroupent, dans la mesure du possible, **4 à 6 équipes** ;
- Chaque équipe dispute généralement **2 à 3 rencontres** au cours de la journée ;
- La durée prévisionnelle d'un plateau est de **3 h 30 à 5 h**.

Les rencontres se disputent selon la formule **Coupe Davis**, avec deux joueuses par équipe :

2 simples + 1 double + 2 simples = 5 parties.

2. Engagement des équipes

Les clubs peuvent engager plusieurs équipes dans le championnat.

Les équipes sont alors numérotées selon leur ordre : équipe 1, équipe 2, équipe 3, etc.

Les ententes entre clubs sont vivement conseillées afin de permettre aux joueuses isolées ou peu nombreuses dans leur club de participer au championnat.

Toutes les catégories féminines (sauf poussines) sont autorisées à participer, sous réserve du respect des règles de qualification et de brûlage.

Les inscriptions doivent être adressées à **contact@ttisere.com** avant le **25 septembre 2026**.

3. Règles de brûlage et de qualification

Les règles suivantes s'appliquent au Championnat Départemental Féminin.

✓ Brûlage entre les championnats masculins et féminins

Il n'existe pas de brûlage entre le championnat masculin et le championnat féminin.

Une joueuse peut donc participer aux deux championnats au cours d'une même phase. Ses participations dans l'un des deux championnats ne sont pas prises en compte pour son brûlage dans l'autre.

✓ Participation en championnat National

Une joueuse ayant participé à deux rencontres de championnat National au cours d'une même phase ne peut plus participer au Championnat Départemental Féminin pendant cette phase.

✓ Brûlage entre les équipes d'un même club

Le brûlage lié au numéro d'équipe s'applique au championnat féminin.

Après deux participations dans une équipe au cours d'une même phase, une joueuse ne peut plus évoluer dans une équipe portant un numéro supérieur.

Par exemple : 2 participations en équipe 1 → la joueuse ne peut plus jouer en équipe 2, 3, etc.

De même : 2 participations en équipe 2 → la joueuse ne peut plus jouer en équipe 3, 4, etc.

Les clubs doivent donc tenir compte des participations antérieures de leurs joueuses avant de constituer leurs équipes.

4. Mutations exceptionnelles

Une joueuse bénéficiant d'une **mutation exceptionnelle** ne peut pas participer, au cours de la même phase, à une rencontre contre une équipe de son ancien club.

Les clubs concernés doivent en tenir compte lors de la composition de leurs équipes.

5. Déroulement et gestion des plateaux

Le club accueillant un plateau assure son organisation matérielle et la gestion des rencontres.

Il doit notamment :

- Assurer l'accueil des équipes ;
- Mettre à disposition les tables et le matériel nécessaire ;
- Utiliser **GIRPE** pour la gestion des rencontres ;
- Saisir et transmettre les résultats dans **SPID**.

En cas de réclamation ou d'incident, les feuilles de rencontre doivent être transmises au Comité dans les mêmes conditions que pour le championnat masculin.

Les résultats des rencontres sont enregistrés dans **SPID** et pris en compte pour le classement.

Un classement est établi après chaque journée et communiqué aux clubs.

Classement final et titre

À l'issue du 3^e plateau, **l'équipe classée première de chaque division est déclarée :**

- Championne Départementale 1 Féminine de l'Isère ;
- Championne Pré-Régionale Féminine de l'Isère.

La Championne Départementale 1 Féminine a la **possibilité d'accéder à la Pré-Régionale la saison suivante.**

À retenir

4 règles essentielles :

- **Féminin / Masculin** : aucun brûlage entre les deux championnats.
- **National** : après 2 participations en National dans la phase, la joueuse ne peut plus participer au championnat départemental féminin.
- **Numéro d'équipe** : après 2 participations dans une équipe, la joueuse ne peut plus évoluer dans une équipe portant un numéro supérieur.
- **Mutation exceptionnelle** : impossibilité d'affronter son ancien club durant la même saison.